Super-profits garantis pour les pétroliers américains

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 297

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026738

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Super-profits garantis pour les pétroliers américains

Les compagnies pétrolières américaines sont donc inquiètes. La hausse des coûts, l'incertitude de la situation internationale, les contraintes de l'environnement et le peu de sollicitude manifesté à leur égard par le gouvernement de Washington les mènent à renoncer aux projets de développement de nouvelles sources d'énergie, dont la nécessité avait été pourtant ravivée par les ultimatums des producteurs moyen-orientaux d'or noir. Explication officielle de ce soudain revirement : le coût trop élevé des recherches et de la mise en place des installations d'exploitation. C'est ainsi, par exemple, qu'un coup d'arrêt a été mis à la construction d'une usine de production de pétrole à partir de schistes, usine qui aurait été la première du genre, du reste, à être édifiée aux Etats-Unis. C'est ainsi que les énormes réserves de schistes bitumeux du Colorado et du Wyoming, dont on espérait une production de pétrole de 750 000 barils par jour en 1980, resteront très probablement inexploitées, malgré les importants investissements déjà consentis. C'est ainsi que les projets concernant la gazéfication du charbon au Canada demeureront lettre morte. On met aujourd'hui l'accent de nouveau sur les gigantesques ressources du plateau continental américain en pétrole, ressources qui n'ont, selon des dernières estimations qui tombent à pic pour corroborer les arguments des magnats en question, semble-t-il, aucune commune mesure avec les gisements exploités à l'heure actuelle.

La secousse aura donc été brève pour les détenteurs des clefs du ravitaillement mondial en pétrole. S'étant déjà, au moins pour les plus importants, « recyclés » dans le nucléaire, ayant profité largement de la « crise » téléguidée à partir de leurs bureaux, ils n'ont plus aucun intérêt, passés les remous les plus importants, à diversifier les sources d'énergie, et ce faisant, à courir, de manière aussi minime que ce soit, le risque d'affaiblir leur très forte position sur un marché qu'ils s'apprêtent à dominer pour des décennies.

On comprend leur assurance à la lecture de leurs bilans (des chiffres qui complètent ceux parus dans ces colonnes) :

SOCIÉTÉS 1972		SOCIÉTÉS 1972		PREMIER SEMESTRE 1974	
	Montants [1]	*Montants* [1]	*% de hausse par rapport à 1972*	*Montants* [1]	*% de hausse par rapport au premier semestre 1973*
Exxon (Esso)	4 596	7 323	+ 59 %	4 665	+ 52,8 %
Mobil	1 722	2 529	+ 47 %	1 878	+ 84 %
Texaco	3 870	2 667	+ 45 %	3 149,4	+ 97,4 %
Gulf	1 341	2 400	+ 79 %	1 620	+ 51,3 %
Socal	1 641	2 532	+ 54 %	—	—
St Oil of Indiana	1 122	1 533	+ 36 %	1 497	+ 105 %
Shell Oil	783	999	+ 28 %	739,2	+ 45,2 %
Continental	510	729	+ 70 %	—	+ 111,3 %
Atlant. Richefield	588	810	+ 38 %	699	+ 95,9 %
Philips Petroleum	444	690	+ 55 %	696	+ 158 %
St Oil of Ohio	—	—	—	180,3	+ 35 %

[1] En millions de francs.

Les objecteurs de conscience en prison : un statut indéfendable

Le service sous les drapeaux aura-t-il bientôt plusieurs visages ? En tout cas, avec la publication du rapport des quatre sages (le conseiller national Dürrenmatt, le juge fédéral Castella, le professeur Gygi et le président du National Muheim) mandatés pour débrouiller l'écheveau des propositions diverses au chapitre du service civil, un pas en avant semble avoir été fait. L'idée d'un service de remplacement fait son chemin; et ainsi est tentée une timide ouverture en direction des promoteurs de l'initiative dite de Münchenstein à travers un nouvel alinéa 5 de l'article 18 de la Constitution fédérale, alinéa qui aurait la teneur suivante : « Celui qui ne peut en conscience servir dans l'armée accomplit un service civil de remplacement. Les détails sont fixés dans une loi ». Note significative : l'organisation de cet éventuel service serait de la compétence du Département fédéral de l'intérieur.

Voilà des propositions qui, même si elles n'ont pas le poids encore d'une prise de position officielle en la matière (c'est-à-dire émanant de l'Exécutif ou du Parlement) auront au moins le mérite d'ébranler quelques tabous.

Cependant, dans l'attente d'un statut des objecteurs de conscience, un phénomène retient particulièrement l'attention : alors que l'horizon semble se dégager au moins au niveau des principes, le régime légal actuellement en vigueur semble de plus en plus contestable, en particulier dans la perspective des abus qu'il permet.

Un exemple, plutôt que de plus amples digressions.

Un membre du MSCC (Mouvement pour un service civil à la communauté : groupe composé d'une trentaine de personnes qui refusent le service militaire et proposent en remplacement un service à la communauté), condamné à quatre mois et demi de prison ferme par le Tribunal de